

COMPTE RENDU CA DU 09/02/2021

Présents : 22

Début de séance : 18H07

Secrétaire de séance : Sylvie CHAZEL

Point 1 : Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Un enseignant affirme ne pas avoir reçu le compte rendu, ceci serait dû à un problème technique au niveau de sa messagerie. Le compte rendu lui est transféré à nouveau sur l'instant.

VOTE

POUR : 21

Contre :

Abstention : 1

Point 2 : Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

VOTE

POUR : unanimité

Contre :

Abstention :

Arrivée de M. LONGEPIERRE à 18h20

Point 3: Création de postes pour la rentrée 2021

La direction propose de créer 2 supports supplémentaires, les négociations vont continuer jusqu'au mois de mai, mais les remontées des TRM vont être faites dès le retour de vacances.

M. CUVILLIER, Proviseur adjoint, annonce qu'il n'y a pas de création de poste pour la prochaine rentrée scolaire sur la Section d'Enseignement Professionnel. Il souhaite cependant commenter un tableau montrant les impacts de l'accompagnement personnalisé sur les postes de certaines disciplines.

A la demande d'un représentant des parents d'élèves ce tableau sera annexé au présent compte rendu (annexe 1)

Il présentera ensuite un deuxième tableau (annexe 2) qui permet de faire le point sur les postes qui sont offerts au mouvement national depuis de nombreuses années mais non pourvus par des personnels titulaires, faute de candidats.

Mme PANTEL, Proviseure adjointe, présente à son tour les postes qui passeront au mouvement académique et les créations de postes pour la prochaine rentrée.

Mme BOSSONNEY, professeure agrégée d'anglais, a fait valoir ses droits à la retraite. Son poste sera donc proposé au mouvement pour une quotité de service de 18 heures. Mme PIANTA, professeure agrégée de lettres classiques, a également fait valoir ses droits à la retraite au 1er octobre 2021. Une incertitude demeure autour de son remplacement : une ressource sera-t-elle positionnée dès le 1er septembre ou uniquement au 1er octobre ? Les ressources en lettres classiques sont de plus en plus rares et cela peut engendrer une rupture dans le remplacement.

Mme PANTEL, Proviseure-Ajointe, précise que même si ce poste avait pu être proposé au remplacement pour le 1er septembre la nomination d'un professeur à cette date n'aurait peut-être pas été assurée. Mme PANTEL indique que ce qui fera très certainement défaut c'est bien la ressource et non la date de mise à disposition de ce poste. Elle ajoute que le Rectorat prendra la décision en fonction de l'intégralité des éléments connus.

Un représentant du collège des personnels enseignant précise que Mme PIANTA s'est renseignée auprès de son syndicat qui a confirmé les propos de Mme PANTEL.

Mme PANTEL poursuit sa présentation.

En Histoire-Géographie, la demande de modification de poste en SPEA a été faite afin de stabiliser l'enseignement DNL Histoire-Géographie/Espagnol. Ce poste permettrait de rendre pérenne la section européenne espagnol offerte à tous les niveaux à la rentrée 2021.

En STMG, un professeur a quitté l'Education Nationale grâce à une rupture conventionnelle. Ce poste sera donc proposé au mouvement académique à hauteur de 18 heures.

En SVT, le renouvellement de la demande d'un poste stagiaire 18 heures a été fait. Le nombre de groupes de spécialités ayant un impact sur les postes, il est nécessaire d'être prudent avant de demander une création définitive de poste.

Enfin, l'ouverture l'année dernière de la section STD2A avait engendré la création d'un poste 18 heures. A la prochaine rentrée, le lycée ouvrira une classe de terminale STD2A, faisant ainsi croître les besoins de la discipline DMA. L'équipe de direction propose donc de créer deux supports supplémentaires de 18 heures (soit 36 HP) afin de répondre au bon fonctionnement de cette formation. Cela porterait donc à 3 le nombre de professeurs à temps complet.

Arrivée de Mme ALEXIS à 19h

VOTE

POUR : unanimité

Contre :

Abstention :

Point 4 : Validation des installations de caméras mises en place sur le site central (déjà abordé au CA du 30/06/2016 de l'ex lycée GUYNEMER et au CA du 18/10/2016 de l'ex lycée GIDE)

M. le Président indique que le nouveau site central sera opérationnel au 1er mars 2021. Il ajoute que des caméras ont été placées sur le site. L'utilisation de ces dernières nécessite un vote en conseil d'administration. Il précise les conditions d'utilisation de ces caméras :

- modularité de l'archivage avec une conservation maximale de 30 jours et une destruction hebdomadaire des vidéos tournées sur temps scolaire.
- seul le chef d'établissement sera habilité à visionner les images filmées sauvegardées.
- l'utilisation de ces caméras a un objectif essentiellement sécuritaire afin de prévenir les éventuels vols, cambriolages, intrusions et dégradations. Donc ces caméras filment uniquement la zone interne à l'établissement, et seuls les accès sont ciblés.

Mme JUAN-COLOMB, Adjointe-Gestionnaire, indique que l'installation et l'utilisation de ces caméras avaient précédemment fait l'objet d'un vote « pour » au conseil d'administration du lycée Guynemer du 30 juin 2016. Le conseil d'administration du lycée Gide du 18 octobre 2016 avait proposé le report de vote sans que ce point n'ait été ajouté aux conseils d'administration suivants. Mme JUAN-COLOMB ajoute que la Région met en place une réelle politique de sécurité dans les lycées, engageant des moyens financiers importants.

Mme JUAN COLOMB indique que la présence de caméras se justifie pour assurer la sécurité des biens. Certains exemples sont donnés comme les dégradations des portails par des transporteurs peu scrupuleux lors de livraison, certains cambriolages ont pu être constatés ; les caméras auront peut-être un effet dissuasif.

Concernant le site central, les livraisons de matériels ont commencé le 01 février ; l'ensemble du matériel représente une valeur de 263 000 €. Actuellement les locaux sont surveillés 24h sur 24 par une société de gardiennage, mais le 01 mars cette surveillance prendra fin.

Un représentant du collège des personnels enseignants précise que ses collègues du site Nord sont contre l'utilisation constante des caméras mais pour une utilisation hors temps scolaire

Ce qui est confirmé par une deuxième représentante du collège des personnels enseignants.

La conseillère d'éducation demande si une alarme est prévue sur le site.

Mme JUAN-COLOMB, Adjointe-Gestionnaire, et M. le Président indiquent que le fonctionnement d'une alarme est très onéreux. Soit environ 70€ par déplacement à chaque intervention, il faut prévoir de faire accompagner le personnel de la société de gardiennage par un personnel de l'établissement. De plus il faut noter, qu'en pratique les alarmes se déclenchent fréquemment pour rien.

Une représentante du collège des personnels enseignants, précise que ses collègues de la SEP qui avaient au début des réticences, après présentation des conditions de conservation des données, ne sont plus opposés à l'installation des caméras.

Un représentant du collège des personnels enseignants demande si lors du vote il peut être précisé « utilisation hors temps scolaire »

M. le Président répond que ce n'est pas possible, cependant si ce vote n'était pas validé par le CA d'aujourd'hui cette demande serait reconsidérée, et un vote pourrait avoir lieu au prochain CA.

Mme JUAN-COLOMB, Adjointe-Gestionnaire, expose les difficultés d'organisation pour activer et désactiver les caméras. Mme JUAN COLOMB précise qu'un fonctionnement hors temps scolaire implique soit une programmation (si techniquement possible) soit l'intervention d'un personnel ce qui dans ce cas n'est pas envisageable.

De plus, hors temps scolaire, les dégradations effectuées en journée ne pourront pas être constatées via les caméras.

Une représentante du collège des personnels non enseignant ajoute qu'il faut penser aux dégradations causées par les livreurs et que les livraisons ont lieu pendant le temps scolaire.

La conseillère d'éducation propose de demander un poste supplémentaire d'AED.

Une représentante de parents d'élève demande s'il ne serait pas possible de prévoir un poste d'AED supplémentaire et les caméras également.

Le président répond que de toute façon les demandes de postes d'AED supplémentaires ont été faites.

La conseillère d'éducation, souhaiterait que soit demandé un poste de loge en plus et que cette demande est légitime.

Mme JUAN-COLOMB, Adjointe-Gestionnaire, précise qu'au regard de la superficie de l'établissement et de la restauration, des postes supplémentaires devraient nous être attribués. La demande a été faite en ce sens, cependant si nous demandons un poste de loge en plus ce sera au détriment des autres catégories de poste, or nous avons besoin d'un magasinier et d'un poste en informatique.

M. le Président indique que nous verrons à l'usage, un point sera fait ultérieurement.

Une représentante du collège des personnels non enseignant, intervient pour faire part de son inquiétude concernant le paramétrage des caméras compte tenu de son expérience douloureuse pour le paramétrage du contrôle d'accès.

Mme JUAN-COLOMB, Adjointe-Gestionnaire, la rassure puisque ce paramétrage ne sera pas effectué par le personnel administratif.

La conseillère principale d'éducation s'inquiète de savoir si le portail central sera ouvert toute la journée.

Mme JUAN-COLOMB, Adjointe-Gestionnaire, précise que durant le mois de mars, l'ouverture sera manuelle sur les heures de pointe à 8h et à 12h, l'ouverture du portail sera prise en charge par un AED en contrôle et le reste de la journée les élèves auront un badge et pourront circuler. Ce mode de fonctionnement a déjà été abordé avec les équipes lors de certaines réunions.

VOTE

POUR : 19

Contre : 4

Abstention : 1

La proposition est acceptée

Questions diverses :

Questions diverses des représentants du collège électoral des parents d'élèves :

- 1. Nous souhaitons connaître les avancées de l'équipe pédagogique sur l'organisation entre le travail des élèves en distanciel et en présentiel. Où en est le travail d'harmonisation annoncé lors du précédent CA ? L'alternance semaine A semaine B qui, nous le répétons, laisse les élèves les moins autonomes dans l'illusion d'une semaine de vacances sur deux, ne pourrait-elle pas être délaissée au profit d'une organisation un jour sur deux, comme cela se fait dans nombre d'établissements ? Les élèves garderaient ainsi davantage le rythme**

Le Président explique que suite au durcissement des conditions sanitaires il est difficile d'assouplir le fonctionnement. Ce sera remis au débat, mais un présentiel pour les élèves de un jour sur deux semble compliqué notamment pour les internes
Chaque discipline est maître de son organisation, le président propose à un enseignant de prendre la parole.

Un représentant du collège électoral des parents d'élèves argumente que les élèves les moins autonomes ne comprennent pas qu'ils doivent travailler plus, et que les parents n'ont pas l'impression d'une harmonisation en équipe.

Un représentant du collège des personnels enseignants affirme qu'il n'y a pas d'harmonisation, et précise que pour pouvoir s'harmoniser il faudrait une demi-journée supplémentaire.

Un représentant du collège électoral des parents d'élèves réplique « Ce que l'on pouvait entendre en décembre ou novembre, on ne peut pas l'entendre en février. Je n'ose pas imaginer que vous n'avez pas eu le temps de vous organiser. »

Le président ajoute « Les équipes peuvent s'harmoniser par d'autres voies, pas question de prendre du temps sur les cours. Certaines équipes le font »

Un représentant d'élèves s'exprime « chaque professeur a sa méthode, mais ce serait mieux si les professeurs envoyaient les cours. De plus les évaluations sur table on les a

dans toutes les matières, la même semaine. Si les choses pouvaient être harmonisées aussi à ce niveau ce serait bien. »

Un deuxième représentant du collège électoral des parents d'élèves dit qu'il faut sortir de ces cours traditionnels, il faut s'adapter et trouver de nouvelles méthodes. Ce qui pour l'instant n'arrive pas à être imaginé.

Un représentant du corps enseignant répond que les enseignants ont du mal à trouver de nouvelles méthodes car il n'y a pas de directives ministérielles précises de la part de l'inspection chaque enseignant doit se débrouiller.

De plus matériellement, les conditions ne sont pas optimales au niveau technique, et tous les enseignants n'ont pas tous les mêmes compétences techniques.

Mme PANTEL, proviseure Adjointe, précise que si toutes les salles de cours ne sont pas équipées, il y a cependant du matériel de visio-conférence à la disposition des enseignants.

Il faut arriver à prendre en compte l'aspect sanitaire, l'aspect scolaire et l'aspect santé psychologique.

Un représentant du collège électoral des parents d'élèves ajoute qu'elle remercie Mme PANTEL pour la prise de position ; la dimension psychologique est vraiment à prendre en compte. Ce représentant s'inquiète du port du masque au niveau de la cantine scolaire.

Mme JUAN-COLOMB, Adjointe-Gestionnaire, précise qu'au 1er mars, l'ouverture du nouvel espace de restauration permettra la distanciation.

Un représentant du collège des enseignants précise que la situation sera difficile pour les professeurs si les élèves reprennent à 100%. En effet les classes ne le permettent pas vraiment la distanciation.

Un autre représentant du collège des personnels enseignants ajoute que les élèves sont favorables au maintien du fonctionnement actuel, car ce fonctionnement les rassure.

Un représentant du collège électoral des parents d'élèves remercie Mme PANTEL pour sa position et ajoute que lorsqu'un élève est face à un enseignant qui n'est pas ouvert aux nouvelles techniques, c'est un manque de chance pour cet élève et cela crée des inégalités entre élèves.

Le président insiste sur le fait que l'impact psychologique est de plus en plus important et que tout le monde est impacté.

2. Comment répondre aux demandes ministérielles d'un accueil accru des classes de terminale, tout en respectant des conditions d'accueil compatibles avec le protocole sanitaire strict actuel ?

Le président précise que c'est la question sur laquelle les équipes vont travailler dès la rentrée en conseil pédagogique.

Un représentant du collège électoral des parents d'élèves s'exprime « nous espérons que des réponses seront rapidement trouvées car la fin de l'année va arriver très vite. »

3. Serait-il enfin possible que les convocations soient envoyées à chaque parent sur sa boîte personnelle et non sur l'adresse parentslyceegide ? Car c'est la troisième fois que nous faisons la demande, et cela a certainement engendré des loupés, alors que chacun a transmis son adresse lors de l'inscription.

Le nécessaire a déjà été fait.

Fin de Séance : 19h45

le Président de séance :

Thierry DELAIGUE

Les départs : Aucun